27

Seizième Session de l'Examen périodique universel Conseil des droits de l'homme (du 22 avril au 3 mai 2013)

Examen périodique universel du Cap-Vert

Déclaration de la République islamique de Mauritanie

Monsieur le Président,

Permettez-moi de saluer Son Excellence Monsieur José Carlos Lopes Correia, Ministre de la Justice de la République du Cap-Vert et le féliciter pour l'excellente présentation complète de son Rapport.

Le rapport, soumis aujourd'hui à cet examen, a été élaboré dans un esprit de dialogue constructif avec tous les partenaires nationaux dont la Commission Nationale pour les Droits de l'Homme et la Citoyenneté, l'Institut Capverdien pour l'Égalité et Équité du Genre, l'Institut Cap-verdien de l'Enfant et de l'Adolescent ainsi que les Organisations non gouvernementales. Il met l'accent sur les efforts louables entrepris par le République du Cap Vert en vue de mettre en œuvre des cinquante recommandations formulées lors de son Premier Examen Périodique Universel en 2008.

Le pays a mis en place un cadre juridique national comprenant les instruments de promotion et de protection des Droits de l'Homme. Nous apprécions les avancées considérables en matière de promotion et de protection des droits de l'homme enregistrées par le Cap-Vert dans ce domaine.

La volonté effective des Autorités nationales du Cap-Vert de coopérer avec les mécanismes onusiens relatifs aux droits de l'homme doit être appréciée. Elle s'est traduite par l'adhésion aux instruments internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme notamment la Convention pour l'Elimination de la Discrimination Raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les Formes de discrimination à l'Égard des Femmes, la Convention sur les Droits de l'Enfant et, la Convention contre la Torture et autres Traitements Cruels, Inhumains et dégradants.

Nous relevons avec intérêt son adhésion au Pacte International sur les Droits Civils et Politiques ainsi que son Protocole Facultatif et au Pacte International sur les Droits économiques, Sociaux et Culturels.

Par ailleurs, le Cap-Vert a présenté ses rapports dans le cadre de la Convention pour l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination raciale et la Convention relative aux Droits des Enfants.

Alors que le rapport sur le Pacte International sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels est en cours de validation.

Néanmoins, la mise en œuvre des reformes institutionnelles visant le respect des droits de l'homme demeure un impératif eu égard aux défis multiformes que rencontre ce pays.

Monsieur le Président,

C'est le lieu d'appeler la Communauté internationale et les Institutions onusiennes compétentes à fournir d – dans le cadre de sa coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme – à la République sœur du Cap-Vert l'appui indispensable, pour mettre en œuvre sa politique de promotion des droits de l'homme.

Je vous remercie Monsieur le Président.